

Réunion du Conseil communal.

AVIS.

Il est porté à la connaissance des intéressés que la prochaine réunion du Conseil communal aura lieu le lundi 22 avril 2024 à 19 heures 30, à la Maison communale, Place Communale, 6 à 1320 Beauvechain.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE :

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et l'article 13 du ROI, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour de la séance, à la demande expresse de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux.

Séance publique

10. Affaires générales – Organisation transparente des « charges d'urbanisme » et des « conditions d'urbanisme » à Beauvechain – Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).
11. Affaires générales – Annulation/prolongation de l'enquête publique sur le projet de 130 logements Equilis – Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).
12. Affaires générales – Unité Saint-Christian – Demande de local, terrain et soutien – Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).
13. Affaires générales – PFAS – Demande d'informations et de bonnes pratiques – Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).

PAR LE COLLEGE :

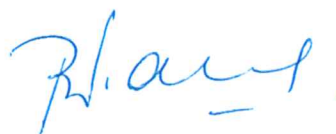
Par ordonnance :
La Directrice générale,



Delphine VANDER BORGHT



La Bourgmestre f.f.,



Brigitte WIAUX